

8 bureaux de vote	TROIS BASSINS	1 canton
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie Bureau centralisateur général 2, rue du Général de Gaulle</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, les chemins communaux Gabriel Mareuil (jusqu'à la grande ravine), Touring Hôtel (jusqu'à la ravine Souris-Chaude) • La ravine Souris-Chaude • Le chemin des Barrières (partie comprise entre la ravine Souris-Chaude et le CD 3) • Le CD 3 jusqu'à sa jonction la grande ravine 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Bois Joli Coeur 2 place de l'Eglise</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la rue Victor Hugo (pont Souris-Chaude jusqu'à l'intersection de la rue Justin) - rue Justin • Rue François de Mahy (de la rue Justin à chemin Raux) • Chemin Raux (jusqu'à chemin Mausole) • Chemin Mausole (jusqu'au chemin des Barrières) • Chemin des Barrières jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Pont ravine Souris chaude jusqu'à passerelle chemin Canal • Chemin Canal – rue Georges Brassens jusqu'à chemin Mnemonide • Chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert – chemin Mnemonide – ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle 25, allée des Ecoliers</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 1er bureau (rues Touring Hôtel et Gabriel Mareuil) • La rue Gabriel Mareuil jusqu'à l'intersection du chemin Armanet • La ligne - intersection chemins Armanet et Gabriel Mareuil - jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Secteur délimité par la limite du 2^{ème} bureau 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bois de Nêfles 4, chemin école Bois de Nêfles</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 3e bureau (rue Gabriel Mareuil à la ravine de Trois-Bassins) • Grande ravine, limite du 7e bureau (ligne Armanet jusqu' à la jonction de la petite ravine) • Ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Bâtiment des services techniques municipaux 84, chemin des barrières</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, le CD 3 jusqu'au chemin des Barrières • Le chemin des Barrières jusqu'à la ravine Souris Chaude • Ravine Souris-Chaude – Passerelle chemin canal • Chemin canal jusqu'à la rue Georges Brassens • Rue Georges Brassens – chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert • Chemin des Azalées-RD3 • RD3-chemin Croix Bigat-chemin Henri Auber-grande ravine 	

8 bureaux de vote		TROIS BASSINS	1 canton
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Ecole mixte Grande Ravine 104, route Hubert Delisle</p> <p><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par la grande ravine, la petite ravine et la ligne joignant ces deux ravines 50 m au-dessus du château d'eau des Colimaçons 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Ecole mixte Souris Blanche Lotissement Souris Blanche</p> <p><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par la petite ravine, l'océan, la ravine de Trois-Bassins, la ligne Armanet jusqu'à la jonction de la petite ravine. 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Ecole de Mont-Vert 16, Route des Tamarins</p> <p><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par : - limite du 2^{ème} bureau (chemin Mnemonide – ravine bras Montvert – ravine de Trois-Bassins) - limite du 5^{ème} bureau (chemin des Azalées – RD 3 jusqu'à chemin de la Croix Bigat – rue Henri Auber – grande ravine) 	